



## DRAAF Aquitaine- Limousin- Poitou-Charentes

### APPEL A PROJETS REGIONAL FINANCEMENT GIEE

2016- 2019

**Financement de l'animation, de l'appui technique et de la diffusion des résultats et expériences des GIEE**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, de la Forêt lance un nouveau financement pour l'animation et l'appui technique aux Groupements d'Intérêts Economiques et Environnementaux (GIEE) sur les crédits Casdar et Etat. Un appel à projets régional organise ce financement.

**Appel à projets (AAP) ouvert du 01 juin 2016 au 30 septembre 2016.** A déposer au plus tard **le 30 septembre 2016**, cachet de la poste faisant foi.

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional Economie Agricole et Agro-alimentaire  
Immeuble le Pastel- 22, rue des Pénitents Blancs- CS 13916  
87 039 LIMOGES Cedex

Contact DRAAF : Agnès Leboisselier : 05 56 00 42 65 Mail : [agnes.leboisselier@agriculture.gouv.fr](mailto:agnes.leboisselier@agriculture.gouv.fr)

### Le cadre réglementaire

**Candidat éligible** : GIEE reconnu, en cours de reconnaissance et les structures d'accompagnement des GIEE et de capitalisation. Une seule demande de financement par GIEE.

**Origine des financements** : 406 504 € de Casdar et des crédits Bop 154. L' AAP sera commun au financement Casdar et Bop 154. Le co-financement est encouragé, notamment les financements Feader, Agence de l'eau, Ademe.

**Calendrier du projet** : Projet pluri-annuel sur trois ans maximum. Dépenses éligibles à compter de l'accusé réception du projet de demande de financement des GIEE.

**Actions éligibles**

- Animation
- Appui technique, ingénierie technique et conseil
- Action d'enregistrement et de suivi des résultats technico-économiques
- Diffusion des connaissances

Les actions de diffusion et capitalisation ( brochure d'information, journée bout de champ, réunion d'information vers l'extérieur du GIEE, forum, etc...) sont rendues obligatoires dans le projet de financement à hauteur de 20% de la demande de financement.

**Nature des dépenses éligibles :** Dépenses de personnel (temps passé), Dépenses externes (factures), Dépenses matérielles (petit investissement) < ou = à 10%. Les dépenses de structures ne sont pas éligibles.

**Assiette éligible et plafond :** Taux de financement Casdar-Bop 154 inférieur ou égal à 80% des dépenses éligibles du projet. Plancher de 7 000€ et plafond de 20 000€ par projet. Le taux maximum d'aides publiques peut aller jusqu'à 100 % des dépenses éligibles.

**Calendrier de l'AAP :** Ouverture de l'AAP le 1<sup>er</sup> Juin -Clôture de l'AAP le 30 septembre 2016.  
Comité de sélection fin octobre 2016. Convention fin d'année 2016

**Comité de sélection : Un comité des financeurs :** Conseil régional, Agence de l'eau, Ademe, DRAAF , DDTM et DREAL.

### Critères de classement des projets:

Les critères de classement de la demande de financement GIEE	Points
Actions Agro-Ecologiques permettant d'aider les éleveurs face à la crise des filières d'élevage: Autonomie fourragère et protéique, pâturage tournant dynamique, optimisation des systèmes herbagers etc	2
GIEE n'ayant reçu aucune aide financière depuis 2013 (Mcae 2013, Bop154, FAM, PPR, ...), selon le montant d'aide perçu.	0 à 4
Qualité du projet de demande de financement de GIEE	0 à 2
Qualité des actions de conseil, d'appui technique et d'ingénierie technique	0 à 4
Qualité des actions de diffusion et de capitalisation	0 à 2
Lien entre les actions d'animation, d'appui technique et le projet GIEE	0 à 2

Un classement des demandes de financement sera établi au vu de cette grille de sélection, et les aides seront allouées en suivant l'ordre du classement, dans la limite du plafond et des enveloppes Casdar et Bop 154.

Le comité de sélection a la possibilité d'ajuster les demandes de financement et de retirer une/des actions du projet s'il les juge inadaptées tout en gardant le dossier éligible pour les actions restantes.

\*\*\*\*\*